

de réinstallation des localités se trouvant dans les limites du parc de Bonne Bay et, dans l'affirmative, quelles localités doivent être réinstallées?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Lorsque les limites seront fixées, des discussions auront lieu au sujet des indemnités à verser aux pêcheurs si ces derniers perdent leurs privilèges de pêche.

2. Des discussions préliminaires ont eu lieu avec l'administration provinciale, au sujet des divers genres de programmes réalisés dans d'autres régions. Si le parc est créé, c'est la province qui s'occupera de la réinstallation des pêcheurs ou de leur recyclage.

3. Une étude sera faite en collaboration avec les pêcheurs en vue de déterminer leurs besoins et d'exposer les principes des parcs nationaux.

4. La convention signée le 31 octobre dernier précise les limites proposées pour le parc, de même que les localités qui devront être réinstallées. Des discussions préliminaires ont eu lieu avec l'administration provinciale, au sujet des divers genres de programmes réalisés dans d'autres régions. Si le parc est créé, c'est la province qui s'occupera des programmes de réinstallation et de recyclage.

LA RÉGLEMENTATION OBLIGATOIRE DES PRIX ET DES SALAIRES

Question n° 1320—**M. Yewchuk:**

Le gouvernement a-t-il adopté une position à l'égard de la réglementation obligatoire des prix et des salaires et, dans l'affirmative, a) quelle est-elle, b) sur quoi se fonde-t-elle?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Prière de se reporter à la page 5680 des *Débats* de la Chambre des communes, en date du 11 mai 1971.

TERRE-NEUVE—LA RÉGLEMENTATION DE LA CHASSE AU PHOQUE

Question n° 1335—**M. Carter:**

Le premier ministre de Terre-Neuve a-t-il fait des représentations auprès du gouvernement du Canada en vue de la modification des règlements concernant la chasse au phoque et, dans l'affirmative, quelles modifications a-t-il recommandées?

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Des entretiens officiels ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et le premier ministre de Terre-Neuve, concernant notamment la poursuite de la chasse du phoque. Le gouvernement du Canada n'a reçu du premier ministre de Terre-Neuve aucune proposition officielle de modification à apporter au Règlement de protection des phoques.

TERRE-NEUVE—LA PÊCHE AU HARENG

Question n° 1338—**M. Carter:**

Le gouvernement de Terre-Neuve a-t-il fait des représentations auprès du gouvernement du Canada au sujet des activités des pêcheurs de hareng à la seine dans les territoires de pêche côtière en 1970 et, dans l'affirmative, quelles étaient les recommandations?

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Des représentants du gouvernement fédéral ont eu plusieurs entretiens avec des représentants du gouvernement de Terre-Neuve sur les différends qui opposent les pêcheurs ayant de petits bateaux de pêche à ceux ayant de gros harenguiers-senneurs, et sur les moyens de résoudre les problèmes de ces deux types de pêche.

L'AIDE AUX PÊCHEURS DE LA RÉGION DE FERRYLAND (T.-N.)

Question n° 1339—**M. Carter:**

Le gouvernement de Terre-Neuve a-t-il demandé de l'aide au gouvernement fédéral à l'endroit des pêcheurs et des autres habitants de la région de Ferryland (T.-N.) qui ont perdu des attirails de pêche et d'autres possessions par suite d'une rude tempête survenue récemment dans cette région et, dans l'affirmative, a-t-on acquiescé à cette demande et dans quelle mesure?

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Aucune instances officielles n'ont été faites par le gouvernement de Terre-Neuve afin d'obtenir de l'aide pour les habitants de la région de Ferryland ou de toute autre localité, par suite des dégâts qu'ils ont subis au cours d'une rude tempête l'hiver dernier.

LES DÉPENSES FÉDÉRALES DANS LE COMTÉ DE MONTMAGNY

Question n° 1442—**M. Lambert (Bellechasse):**

Pour chacun des projets auxquels le gouvernement a participé financièrement de 1965 à 1968, dans le comté de Montmagny, a) quelle était la nature du projet, b) à combien se chiffrait la participation du gouvernement fédéral, c) à combien se chiffrait la participation du gouvernement provincial, d) d'autres contributions ont-elles été faites et, dans l'affirmative, (i) quel en était le montant (ii) par qui?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Il n'est pas possible de fournir des renseignements globaux sur les dépenses faites ou les revenus perçus selon les circonscriptions, comtés ou autres subdivisions assimilables. Ce n'est pas de cette façon que sont établies les prévisions budgétaires du gouvernement, ni que sont tenus les registres de dépenses. On pourrait fournir des renseignements sur les dépenses afférentes aux projets ou programmes spécifiés dans une question. Il va de soi que, dans certains cas, ils se rapporteraient à une circonscription ou à une localité particulière.

LES DÉPENSES FÉDÉRALES DANS LE COMTÉ DE BELLECHASSE

Question n° 1445—**M. Lambert (Bellechasse):**

Pour chacun des projets auxquels le gouvernement a participé financièrement de 1965 à 1968, dans le comté de Bellechasse, a) quelle était la nature du projet, b) à combien se chiffrait la participation du gouvernement fédéral, c) à combien se chiffrait la participation du gouvernement provincial, d) d'autres contributions ont-elles été faites et, dans l'affirmative, (i) quel en était le montant (ii) par qui?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse, donnée aujourd'hui, à la question n° 1442.